ABC DE L'AUTO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 159 Rue Alphonse Beau-de-Rochas ZIN
66000 PERPIGNAN
532 509 593 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er octobre,
A 10 heures,

Monsieur Mickaël BAILLARGEAU
Demeurant au 23 Rue de la Gironnée (66740) ST GENIS DES FONTAINES,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts de 10 euros chacune, composant le capital social de la Société ABC DE L'AUTO,

Associé unique et Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

L'associé unique de la société souhaite procéder au transfert du siège social au motif que les nouveaux locaux sont plus adaptés à l'activité exercée par la Société.

2. A pris les décisions suivantes :

- ✓ Transfert du siège social ;
- ✓ Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- ✓ Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISON

L'associé unique décide de transférer le siège social du **159 Rue Alphonse Beau de Rochas ZIN (66000) PERPIGNAN** au **293 Rue Louis Delaunay (66000) PERPIGNAN** à compter de ce jour.

NB

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de la première décision, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ***ARTICLE 4 - Siège social***

Le siège social est fixé : 293 Rue Louis Delaunay – 66000 PERPIGNAN. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Monsieur Mickael BAILLARGEAU
Gérant et associé unique de la société ABC DE L'AUTO

